



C'EST QUOI, LE RÔLE DU MAIRE ?



Quand tu vas à l'école
Toutes les écoles maternelles et primaires publiques appartiennent aux communes. C'est la municipalité qui décide de leur emplacement, les fait construire, entretient les bâtiments et les équipe.

Sur le chemin
Le maire doit assurer la sécurité des habitants. Son équipe vérifie que les bâtiments de l'école sont aux normes incendie, que les pompiers peuvent y accéder facilement... Devant certaines écoles, une personne payée par la commune aide les enfants à traverser, et la rue est surélevée pour obliger les automobilistes à ralentir.



Dans la classe
Ta classe est chauffée l'hiver, éclairée quand il fait sombre ; le plombier est venu réparer une fuite d'eau, on va vous installer deux ordinateurs neufs : c'est la mairie qui

paye tous ces frais. Comme cela, l'école publique peut être gratuite pour tous. Sinon, seuls les enfants des familles riches pourraient la fréquenter.

Cantine et centre de loisirs
La commune n'est pas obligée de financer la cantine scolaire, mais elle le fait dans la plupart des cas. Les familles payent une partie des dépenses, la mairie une autre. Matin et soir, c'est la même chose : on organise des centres de loisirs et des études pour accueillir les enfants dont les parents travaillent tôt ou reviennent tard.

